



BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES EXERCICE 2022

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique les informations financières essentielles, elle sera annexée au budget primitif 2022.

I/ Rappel de certaines prescriptions valables pour le budget principal et les budgets annexes :

- Le vote doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'exercice. Quorum : la majorité des membres.
- Adoption à la majorité absolue des voix.
- Reporter le résultat des votes (pour, contre et abstentions, le nombre d'absents, procurations et signatures).
- Chaque budget doit être voté en équilibre.
- Evaluation sincère des dépenses et des recettes.
- Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- Les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.
- Couverture du remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la collectivité.
- Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance du conseil communautaire.

II/ Les contraintes budgétaires :

La DGF :

La DGF a connu une baisse d'environ 30.5 % entre 2014 et 2021, même si nous constatons depuis 2018 une stabilité de la DGF.

Les montants de DGF 2022 communiqués confirment cette stabilité avec des crédits inscrits au BP 2022 de 529 700 € (2021 = 528 131 € - légère augmentation liée à une hausse de la population = +41 habitants entre 2022 et 2021).

Crise sanitaire, des recettes toujours impactées :

Notamment

- Les recettes à caractère de loisirs avec la piscine intercommunale et le club jeunes.
- Les locations diverses (scènes mobiles, minibus).

Les marges d'épargne se sont réduites en 2021 :

Notamment dû à une augmentation des dépenses de fonctionnement et à une baisse des recettes avec la restitution d'une partie du FPIC aux communes.

De nouvelles charges de fonctionnement vont impacter le budget 2022 :

- Reste à charge sur une année pleine du poste de chargée de mission « Petites Villes de Demain » + 8 805 €
- Cout résiduel du service « Autorisation Droit des Sols » non facturé aux communes environ + 20 000 €.
- Création de l'association gestionnaire du futur centre de santé à Castelnaud-Mtier et subventions à cette association : + 5000 € et subvention additionnelle en fonction du déficit.
- Convention avec la chambre d'agriculture + 5 500 €.
- Subvention exceptionnelle déficit des crèches 25 000 € prévue au BP 2022.
- Contexte économique instable, inflation.

III/ La fiscalité :

En 2021, le Conseil communautaire avait décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale :

Taxes	Taux d'imposition 2021
Taxe foncière bâti (TFB)	8.54 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	68.57 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17.32 %
Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	28.44 %

Il est proposé pour 2022, conformément au programme budgétaire et financier 2022-2026 d'augmenter de 2 % le produit fiscal attendu sur les 3 taxes locales : TFB / TFNB / CFE.

Taxes	Taux d'imposition 2022
Taxe foncière bâti (TFB)	8.71 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	69.94 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17.67 %
Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	28.44 %

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :**

Sur proposition du SICTOM les Marches du Sud Quercy et pour permettre au Syndicat d'équilibrer son budget 2022, il est proposé de fixer **le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 14.60 % pour 2022 (14% en 2021).**

- **Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) :**

L'article 1530 *bis* du code général des impôts a permis au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

L'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI entraînant des charges nouvelles pour la collectivité et faute de moyens nouveaux alloués par l'Etat, le conseil a délibéré en date du 12 février 2018 pour instituer cette taxe afin de faire face aux obligations dans ce domaine de la gestion de l'eau.

Compte tenu du cout prévisionnel de l'exercice de la compétence GEMAPI en 2022, **Il est proposé dans le cadre de l'exercice 2022 de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 53 831 €**

**Le produit de la taxe ne peut être supérieur au cout réel d'exercice de cette compétence.*

IV/ Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) :

En 2021, le conseil communautaire a décidé d'adopter le régime de droit commun concernant la répartition du FPIC, sur les 236 927 € de solde positif du FPIC 2021 :

- Les communes ont bénéficié de 80 018 €
- La Communauté de communes du Quercy Blanc a enregistré 156 909 €

Compte tenu des marges d'épargne en diminution, de la faiblesse du fonds de roulement et de la hausse des dépenses à venir au niveau du budget de la CC,

Et conformément au programme budgétaire et financier 2022-2026 élaboré,

Il est proposé que la communauté de communes adopte de 2022 à 2026 la répartition dite « dérogatoire libre », en conservant l'intégralité du FPIC dans son budget.

VI/ La dette :

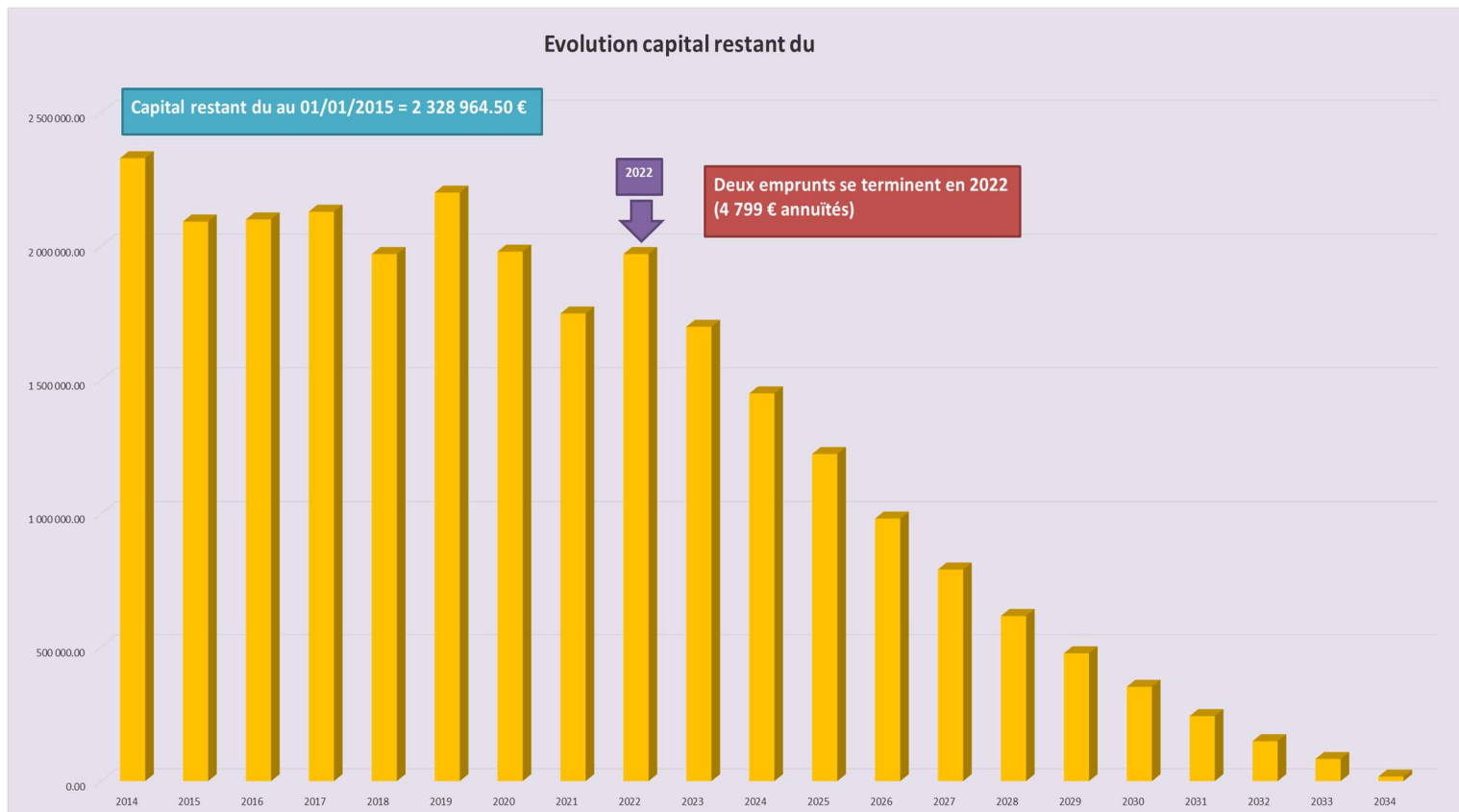
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 1 910 816 € (budget principal + budgets annexes).

Malgré les 473 000 € d'emprunts contractés en 2021, l'analyse financière démontre un recours à l'emprunt maîtrisé avec **une capacité de désendettement à hauteur de 2.83 ans sur le budget principal** (fourchette optimale comprise entre 0 et 8 ans).

La CCQB bénéficie donc de marges de manœuvre sur l'emprunt.

En parallèle, **le fonds de roulement de la CCQB est faible** (capacité à compenser le décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes).

Il est donc proposé en **2022 et pour les exercices à venir, un recours à l'emprunt plus important notamment pour faire face à l'important programme d'investissement à venir.**



Les emprunts prévus au budget principal 2022 (827 000 €) :

- **317 000 €** Construction crèche à Lhospitalet.
- **175 000 €** Matériel voirie (épareuse + véhicule utilitaire + balayeuse + bacs benne)
- **130 000 €** Programme voirie entreprise 2022.
- **110 000 €** Programme ouvrages d'art 2022 + travaux d'affaissement terrains
- **95 000 €** Rénovation thermique médiathèque intercommunale à Montcuq.

A noter :

Sur le **budget annexe ZA Barguelonne-en-Quercy**, l'emprunt pour financer et équilibrer l'opération : **377 095 €**, qui pourra être réajusté en fonction de l'attribution de la subvention DETR en 2022 et du résultat des consultations d'entreprises.

Sur le **budget annexe Maison médicale**, l'emprunt pour financer et équilibrer l'opération de **création d'un centre de santé + locaux professions paramédicales à Castelnau-Mtler** : **1 250 000 €**, qui sera réajusté en fonction de l'attribution des différentes subventions et de l'avancement du projet.

VII/ Les principaux investissements budgétisés pour 2022 = 2 552 602 € :

Budget principal (montants en TTC) :

- Construction d'une crèche à Lhospitalet : 1 112 000 €
- Entretien voirie intercommunale (achat matériaux + prog. Voirie entreprise) : 730 000 €
- Achat tracteur-épareuse : 139 200 €
- Rénovation thermique médiathèque à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 134 000 €
- Achat polybenne neuf : 120 000 €
- Travaux suite à affaissement de terrains : 88 000 €
- Etude pré-opérationnelle OPAH « Petites Villes de demain » : 81 600 €
- Programme rénovation ouvrages d'arts 2022 : 41 000 €
- Achat balayeuse et bras avant : 40 000 €
- Etude PLUi : 36 150 €
- Participation Lot Numérique : 30 652 €
- Mise en accessibilité médiathèque à Castelnau Mtier - études de maîtrise d'œuvre : 15 000 €

Budgets annexes (montants HT, budget soumis à TVA) :

- Création centre de santé Castelnau-Montratier : 1 250 000 € HT (budget annexe maison médicale)
- Création ZA à Barguelonne-en-Quercy : 572 095 € HT (budget annexe ZA Barguelonne-en-Quercy)

VIII/ Ajustement autorisation de programme / crédit de paiement étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi):

L'article R2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Aujourd'hui, il convient dans le cadre du suivi annuel d'actualiser et d'ajuster l'AP/CP pour l'étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le coût de cette opération s'élève à 219 447.00 € TTC.

Monsieur le président propose d'ajuster les crédits de paiement par exercice comme ci-dessous :

Crédit de paiement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022
Dépenses prévisionnelles	0.00 €	4 812.37 €	130 334.11 €	12 720 €	35 436 €	36 144.52 €

IX/ Les chiffres de chaque budget :

BUDGET 2022	DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	5 558 769 €	3 706 528 €	9 265 297 €
BA TRANSPORT REPAS	40 160 €	45 624 €	85 784 €
BA ZONE D'ACTIVITES CASTELNAU	224 952 €	110 000 €	334 952 €
BA ZONE D'ACTIVITES BARGUELONNE	572 095 €	377 095 €	949 190 €
BA MAISON MEDICALE	27 940 €	1 346 195 €	1 374 135 €
BA ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU	14 153 €	43 276 €	57 429 €

Budget principal - les principales évolutions par rapport à 2022 :

Dépenses :

Augmentation du budget total de fonctionnement en 2022 de 7.9 %.

- **Augmentation des dépenses à caractère général de 141 683 € soit + 8.6 %**
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - Le contexte économique actuel et les prévisions sur la hausse des prix : carburant, fioul, énergie, transports ...
 - Le transfert du budget total des réparations engins et véhicules de l'investissement vers le fonctionnement (réparations relevant plus des pannes courantes et de l'entretien périodique) + l'augmentation de ce budget soit une hausse au global de + 12 200 €.
 - Contrats prestations de services + 10 000 € (notamment lié à un contrat « gros » élagage et une prestation de pêche électrique pour des travaux sur ouvrage d'art).
 - La proposition du SICTOM d'augmenter le taux de la TEOM de 14% à 14.6% +96 458 €.

En parallèle, la CCQB a diminué sur ce chapitre en 2022 certaines dépenses dont notamment :

- Honoraires divers : -3 890 € (des acomptes étude CTG versés en 2021 pour 6 300 €).
 - Autres services extérieurs : -29 500 € (paiement d'études de stabilité en 2021 suite à des effondrements de terrains).
 - Concours divers : -26 100 € (fin de la participation au fonds L'OCCAL).
- **Augmentation des charges de personnel de 149 029 € soit + 11 %**
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - La création du service ADS + 38 850 €

- Le poste chargée de mission « Petites Villes de Demain » (PVD) sur une année entière soit + 15 445 € mais poste subventionné en recettes (reste à charge sur l'année environ 9 000 €)
- La hausse du SMIC en 2022
- Une estimation pour la revalorisation du point de l'indice prévue cette année (5%)
- Des périodes de tuilage ou de « chevauchement » de contrat liées au remplacement de personnel (enfance-jeunesse, service voirie, médiathèques)
- **Augmentation du chapitre des autres charges de gestion courante de 12 958 € soit +2.3 %**
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - L'enveloppe exceptionnelle de 25 000 € pour soutenir les trois crèches du territoire présentant un déficit.
 - A contrario :
 - Les participations aux budgets annexes diminuent de -6 039 €
- **Augmentation du chapitre Reversement sur impôts et taxes de 10 410 € soit +2.2%**
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - Des reversements de fiscalité suite à dégrèvements.
- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 747 205 €.**

Recettes :

- **L'excédent antérieur reporté passe de 614 363 € à 603 913 € (soit -10 450 €)**
- **Les produits des services augmentent de 147 282 €.**
 - Les recettes liées aux travaux de mise à disposition augmentent de +13 000 €.
 - La création du service ADS au 01/01 et la facturation aux communes du cout de ce service + 55 100 €.
 - La phase actuelle de ventes sur la ZA de Peyrettes permet un reversement conséquent vers le budget Principal en 2022 de 99 812 € contre 23 680 € en 2021.
- **Le chapitre impôts et taxes connaît une hausse de 266 616 €.**
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - La revalorisation des bases fiscales (loi de finances)
 - L'augmentation de 2% du produit fiscal attendu sur les 3 taxes locales (TF / TNB / CFE) + 20 000 € environ.
 - La conservation de l'intégralité du FPIC par la CCQB en 2022 + 80 000 € environ.
 - La proposition du SICTOM d'augmenter le taux de la TEOM de 14% à 14.6% +91 169€.
- **Le chapitre dotations et participations baisse de 6 120 €.**

Même si la DGF augmente d'environ 1 700 € en 2022 grâce à une augmentation de la population du territoire,

Ce chapitre enregistre une baisse essentiellement liée :

- Au contrat avec la CAF et les versements directs aux structures enfance-jeunesse.

- **Le chapitre autres produits de gestion courante augmente de 5 400 €.**

Cette hausse est essentiellement dû à :

- Aux loyers enregistrés sur le nouvel Office de Tourisme à Montcuq-en-Quercy-Blanc (bâtiment réceptionné en fin d'année 2021).

Budgets annexes - les principales évolutions par rapport à 2021 :

- **BA Maison médicale :**

Le budget annexe maison médicale supportera le projet de centre de santé + locaux pour les paramédicaux sur Castelnau-Montratier estimé à ce jour à 1 250 000 € HT. Cette opération est pour le moment équilibrée grâce à un emprunt à même hauteur soit 1 250 000 €. Cet emprunt sera réajusté en fonction de l'avancé des études sur ce projet et des subventions envisageables.

- **BA zone d'activités de Peyrettes :**

Il a été prévu cette année au budget 2022 l'enregistrement de la vente de trois lots. La phase actuelle de ventes permet un reversement du budget annexe vers le budget principal 2022 de 99 812 € contre 23 680 € en 2021.

- **BA zone d'activités à Barguelonne-en-Quercy :**

Le dossier pour la demande de DETR a été déposé pour un montant de 195 000 €. Un emprunt de 377 095 € a été prévu pour équilibrer l'opération.

- **Les autres budgets annexes s'inscrivent dans la continuité.**

X/ Les chiffres clés des dépenses par principaux domaines d'intervention :

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent la part du budget 2022 consacré à ces services.

- **Le service technique - voirie en 2022 :**

Dont

Investissement (1 229 720 €) :

- Matériaux divers : 25 170 €
- Travaux affaissement terrains : 88 000 €
- Ouvrages d'art 2022 : 41 000 €
- Matériel et outillage : 4 000 €
- Matériaux entretien voirie : 575 000 €
- Programme voirie entreprise 2022 : 155 000 €

Dépenses
2022

2 335 453 €

- Signalisation : 8 000 €
- Achat polybenne neuf : 120 000 €
- Remplacement épareuse : 139 200 €
- Achat balayeuse et bras avant : 40 000 €
- Achat véhicule utilitaire occasion : 18 000 €
- Bacs bennes : 12 000 €
- Mise à jour logiciel voirie : 2 500 €
- Informatique : 1 850 €

Dépenses de gestion courante (975 298 €) :

- Carburants : 105 000 €
- Entretien matériel roulant : 125 000 €
- Entretien voies et réseaux : 5 000 €
- Vêtement de travail et EPI : 7 000 €
- Location hangars-garages et dépôt : 3 300 €
- Locations mobilières : 2 500 €
- Autres (contrat de prestation de service, petit équipement, entretien bâtiment...) : 52 500 €
- Charges de personnel : 673 998 €

Annuités des emprunts = 131 435 €

• **L'enfance-Jeunesse en 2022 :**

Dont

Investissement (1 117 500 €) :

- Construction crèche à Lhospitalet : 1 112 000 €
- Equipement et jeux d'éveil RAM : 3 650 €
- Informatique : 1 850 €

Dépenses de gestion courante (309 814 €) :

- Participation aux ALSH : 74 159 €
- Participation aux crèches : 96 427 €
- Etude CTG : 14 910 €
- Autres (eau, électricité, chauffage, spectacle, animations, collations, transport...) : 62 587 €
- Charges de personnel : 61 731 €

Annuités des emprunts = 16 844 €

Dépenses
2022

1 444 158 €

• **Les médiathèques intercommunales du Quercy Blanc et Maisons Frances Services en 2022 :**

Dont

Investissement (182 771 €) :

- Rénovation thermique médiathèque à Montcuq : 134 000 €
- Etude mise en accessibilité médiathèque Castelnau : 15 000 €
- Achat fonds livres : 2 077 €
- Reprise 5 PC suite à fin de contrat location : 1 200 €

Dépenses
2022

444 987 €

- Espace confidentialité Maison France Service Castelnau Mtier :
3 824 €

- Logiciel RGPD Médiathèques : 2 250 €

- Achat informatique et mobilier ANCT : 24 420 €

Dépenses de gestion courante (262 216 €) :

- Achat livres et CD : 15 000 €

- Contrat prestations de services médiathèques : 4 465 €

- Animations médiathèques : 10 250 €

- Transport des écoles vers les médiathèques : 4 250 €

- Autres (eau, chauffage, petit équipement ...) : 36 834 €

- Charges de personnel : 191 417 €

• **Le tourisme en 2022 :**

Dont

Investissement (10 500 €) :

- Rénovation bâtiment Office de Tourisme à Montcuq-en-
Quercy-Blanc (solde) : 6 000 €

- Achat mobilier salle réunion Office de tourisme : 4 000 €

- Signalétique d'information locale : 500 €

Dépenses de gestion courante (190 340 €) :

- Subvention Office de Tourisme : 125 000 €

- Reversement taxe de séjour à l'OTI = 50 000 €

- Entretien chemins de randonnées + balisage : 11 100 €

- Autres (électricité, eau, ...) : 4 240 €

Annuités des emprunts = 10 534 €

Dépenses
2022

211 374 €

• **Petites Villes de Demain (PVD) en 2022 :**

Dont

Investissement (81 600 €) :

- Etude pré-opérationnelle OPAH : 81 600 €

Dépenses de gestion courante (38 435 €) :

- Impression documents : 1 000 €

- Téléphone mobile : 648 €

- Autres (Petit équipement, alimentation, frais de mission...) : 1
180 €

- Charges de personnel : 35 607 €

Dépenses
2022

120 035 €

• **La piscine intercommunale en 2022 :**

Dont

Investissement (17 490 €) :

- Travaux ouverture saison piscine : 14 250 €

- Rénovation toboggan piscine (fin des études) : 3 240 €

Dépenses de gestion courante (96 556 €) :

Dépenses
2022

114 046 €

- Maintenance et entretien piscine : 15 930 €
 - Autres (Eau, Electricité, analyses...) : 38 775 €
 - Charges de personnel : 41 851 €
- Annuités des emprunts = 68 416 €

• **L'urbanisme (PLUi) en 2022 :**



Dont

Investissement (38 00 €) :

- Etude PLUi en 2022 : 36 150 €
- Informatique : 1 850 €

Dépenses de gestion courante (61 959 €) :

- Participation au Guichet Renov'Occitanie Lot : 1 420 €
- Annonces et insertions dans la presse : 5 000 €
- Panneaux PLUi : 2 000 €
- Impression document d'urbanisme : 6 900 €
- Téléphone mobile : 417 €
- Honoraires commissaires enquêteurs et avocat : 9 500 €
- Autres (Alimentation, frais de mission...) : 1 402 €
- Charges de personnel : 35 320 €

• **L'ADS en 2022 :**



Dont

Investissement (17 100 €) :

- Logiciel service ADS : 10 000 €
- Informatique service ADS : 2 300 €
- Mobilier service ADS : 4 800 €

Dépenses de gestion courante (58 684 €) :

- Hébergement et maintenance logiciel : 1 380 €
- Téléphone mobile : 690 €
- Autres (Alimentation, frais de mission...) : 130 €
- Charges de personnel : 56 484 €

**Note synthétique du budget 2022 présentée à Lendou-en-Quercy,
le 12/04/2022.**